Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20261112-2026_49D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°49

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 30/10/26
Date d'affichage : 30/10/26

Séance du 12 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le douze novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUXEL Sandrine, Maire.

Objet de la délibération

Renouvellement des Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime -

Présents : Mme ROUXEL, M. COUËTUHAN, Mme FOUGERIT, M. GAULLIER, Mme BRIAND Mmes AUFFRET, DESCAMPS, DJIAN, KERMARREC, DEMAY MM. CAMPION, GABRIEL, GRALL, PELLOIN, RICHTER.

Mme DESCAMPS a été nommée secrétaire.

Vu le Codé général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de la commune,
Conformément à l'article R2124-41 et R2124-42 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Il est exposé que les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) relatives aux Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) de la commune arrivent à échéance fin 2027. Il convient, par conséquence, de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor leur renouvellement, en constituant un dossier pour celles-ci.

Ce dossier est actuellement en cours de finalisation avec l'appui du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude. Il comporte notamment une présentation du bassin de navigation, de la commune, des zones de mouillages concernées, des caractéristiques paysagères et environnementales (faune et flore), des équipements existants ainsi que l'ensemble des éléments cartographiques nécessaires.

Les zones concernées sont les suivantes :
- **ZMEL « Anse du Roué »**: 140 mouillages
- **ZMEL « Grève de la Herviais »** : 32 mouillages

accordées par arrêtés préfectoraux du 13 décembre 2012.

Comme prévu lors du Comité syndical du 10 décembre 2025, il est proposé que le Syndicat du Parc réalise sur commande des communes leurs dossiers de demande de renouvellement d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine public maritime pour l'organisation des ZMEL qui arrivent à échéance fin 2027.

Le tarif est fixé à 4000 € HT soit 4 800 € TTC par zone de mouillages.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20261112-2026_49D-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor pour le renouvellement des Zones de Mouillages et d'Equipements Légers au profit de la commune, afin d'en assurer la gestion, sous réserve de la conclusion d'un accord financier entre les parties.

- CONFIE le dossier de renouvellement des zones de mouillages et d'équipements légers au Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude en s'inscrivant dans une démarche groupée à l'échelle du bassin maritime de la Rance. Le coût de la mission étant estimée à 4 000 € HT soit 4 800 € TTC par zone de mouillages. Pour la commune, cela représente donc un coût global de 8 000 € HT, soit 9 600 € TTC.

- AUTORISE Madame la Maire à signer le dossier d'examen au cas par cas qui sera transmis par voie électronique à l'autorité environnementale, conformément aux dispositions de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement.

- AUTORISE Madame la Maire à transmettre à Monsieur le Préfet le dossier de demande de renouvellement des ZMEL dès réception de l'avis de l'autorité environnementale et à engager l'ensemble de la procédure administrative afférente.

Pour copie conforme,
La Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-sur-RANCE - Côtes d'Armor -

Sandrine ROUXEL

La secrétaire de séance,

Elisabeth DESCAMPS